Système de dénonciation des comportements de violence et/ou d'intimidation/VACS*

Notre école encourage le signalement de tout événement à caractère violent ou d'intimidation.

Les élèves, le personnel de l'école, les parents ou toute autre personne peuvent signaler un événement.

Voici la procédure pour effectuer un signalement ou une plainte

1. Une personne signale un événement ou fait une plainte verbalement, par écrit;
2. La direction ou la personne de l'école qui est responsable de ce dossier analyse la situation et intervient selon le protocole de l'école en donnant un suivi le plus rapidement possible;
3. Elle effectue un suivi auprès du parent;
4. En tout temps, le plaignant et ses parents peuvent joindre la personne responsable de ce dossier;
5. Si le parent demeure insatisfait, il a recours au secrétaire général du Centre de services scolaire au Protecteur de l'élève par la suite.

La direction de l'école prend au sérieux tout signalement et intervient immédiatement. Elle consigne tout signalement ou intervention afin d'en assurer le suivi auprès de tous les acteurs concernés : intervenantes, élèves, parents, témoin(s).

De plus, le secrétaire général du CSS est informé de chaque plainte retenue en matière d'intimidation ou de violence.

Ressources disponibles

Tel-Jeunes	1-800-263-2266 Clavardage en ligne www.teljeunes.com Texto : 514-600-1002
Info-social	811

Bottin de ressources du Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles.

https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/ressources-outils-reseau-scolaire/sante-bien-etre-jeunes/prevention-violence-intimidation-ecoles/civisme-respect-ecole

École intégrée
Chanoine-Ferland / Saint-Just

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DOCUMENT EXPLICATIF AUX PARENTS

Portrait de la situation

Forces:
Climat de sécurité, clarté des règles et le code de vie clairs qui contribuent au bon fonctionnement de l'école.

Objectifs:
1. Diminuer le nombre de situations de violence physique vécue par les élèves.
2. Augmenter le nombre d'activités en lien avec la sensibilisation à l'intimidation et la violence.

Manifestations de la violence:
Les comportements subis par les élèves sont les insultes/se faire traiter de noms, les bousculades et la médisance pour éloigner les amis.

Membres du comité de coordination:
Direction, psychoéducatrice et équipe-école.

Résultats 2024-2025:
Nombre de rapports en lien avec la violence et l'intimidation transmis à la direction générale adjointe du Centre de services scolaire :

Violence : 37

Intimidation : 2

Violence à caractère sexuel: 2

Prise de position de l'école Intégrée Chanoine-Ferland/St-Just

L'École a la volonté de faire respecter les droits de tous, dans le but d'offrir le meilleur climat afin de favoriser le bien-être, le développement personnel, social et scolaire des élèves.

Définitions importantes

Conflit : Un conflit est un désaccord entre plusieurs personnes dont les opinions ou intérêts s'opposent, pouvant parfois mener à des gestes violents. Se règle dans un délai raisonnable.

Intimidation : comportement **répété**, **intentionnel ou non**, qui peut être verbal, physique ou en ligne, et qui s'exerce dans un contexte de **rapport de force inégal**. Elle cause de la détresse et peut blesser, exclure ou opprimer la personne visée.

Violence : acte volontaire, qu'il soit verbal, physique, psychologique, écrit ou sexuel, visant à nuire à une personne. Elle porte atteinte à l'intégrité, au bien-être, aux droits ou aux biens de la victime, en causant souffrance ou détresse.

Violence à caractère sexuel (VACS) : toute forme de violence liée à la sexualité, comme l'agression sexuelle ou les comportements non désirés à connotation sexuelle. Ils peuvent se manifester par des gestes, paroles ou attitudes, y compris en ligne, et visent aussi les diversités sexuelles ou de genre.

Mesures de soutien pour l'élève

L'école assure l'accompagnement nécessaire à l'élève intimidé, à l'élève intimidateur, aux témoins ainsi qu'à leurs parents.

- Rencontre de soutien par les intervenants de l'école;
- Assurer la protection de l'élève;
- Si l'élève est à l'aise, faire une médiation avec les autres élèves concernés;
- Faire une référence à un intervenant externe au besoin;
- Sensibiliser les élèves des conséquences possibles des situations d'intimidation et de violence chez les victimes, les témoins et les auteurs ;
- Enseignement explicite des comportements attendus ;
- Favoriser le développement des compétences personnelles et sociales : gestion des émotions, empathie, résolution de conflits, communication non violente, affirmation de soi, etc.;
- Communiquer avec les parents des élèves concernés.

Confidentialité≠Anonymat

Toutes les plaintes et les signalements seront traités de façon confidentielle par les personnes mandatées par la direction de notre école. Afin d'accompagner l'élève intimidé ou violenté, il est important de pouvoir retracer les auteurs de ces gestes et faire rapidement une intervention avant que la situation ne s'aggrave. Nous devons donc les rencontrer.

*****Cependant, les parents reçoivent*** uniquement l'information liée à leur enfant.**

Mesures visant la collaboration des parents

Les manifestations de la violence s'observent bien avant l'entrée à l'école. La vigilance et la collaboration étroite des parents en matière de violence et d'intimidation sont indispensables. Nous comptons donc sur votre implication afin que vous discutiez de ce phénomène avec votre enfant :

1. Des moyens de communication diversifiés et efficaces pour informer le parent d'une situation problématique qui existe à l'école;
2. Nous incitons les parents à transmettre à l'école des informations qui peuvent résoudre des problèmes d'intimidation et de violence avant que la situation ne progresse;
3. Nous demandons aux parents d'appuyer l'école et d'assurer les suivis aux conséquences qui pourraient être imposées à leur enfant.

Résumé de nos actions préventives et éducatives

- Accueil des élèves;
- Brigade scolaire;
- Contrat d'engagement/Plan d'intervention/Protocole
- Ateliers en sous-groupe en lien avec le développement des habiletés sociales (ex: MOOZOOM);
- Explication, enseignement, application et gestion des règles de vie;
- Ateliers de prévention et sensibilisation par les intervenants scolaires et le policier-école;
- Formations obligatoires pour les membres du personnel et direction portant sur les actes de violence à caractère sexuel, offertes annuellement;
- Etc.